

<p>Avis de vacance</p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p>Cadre d'emplois : Attaché</p> <p>Quotité : Temps plein</p> <p>Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i></p>	<p>Date de création 17/10/2017</p> <p>Date de mise à jour 06/05/2025</p> <p>Note de service n°2025/63 JP/MN/CJP/SD</p>
<p>Filière : Administrative Catégorie : A</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures 1 mois après la date de publication</p>	
<p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA POPULATION AFFECTATION : JEUNESSE et PREVENTION</p>		
<p>Responsable du service Jeunesse et Prévention (H/F)</p>		

Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères (39 000 habitants) est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

La ville de Saint Martin d'Hères met l'action Jeunesse au cœur de son développement et s'inscrit pleinement dans des coopérations partenariales. Elle dispose d'un fort potentiel culturel et sportif à travers ses équipements municipaux qui participent à la mise en oeuvre de la politique Jeunesse articulée autour de 3 axes forts qui sont :

- l'animation globale en direction des 11/25 ans (accueil de loisirs pendant les vacances et le soir dans les différents points d'accueil)
- le Point Information Jeunesse (2 animateurs)
- la prévention (coordination du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD)

La politique jeunesse de la ville de Saint-Martin- d'Hères s'inscrit dans une dynamique sociétale et joue un rôle important dans l'attractivité de la commune.

Missions du poste

Sous l'autorité d'un(e) directeur(trice), le (la) responsable de service Jeunesse et Prévention assure le développement de la politique jeunesse selon le projet politique. Il (elle) est force de propositions, développe l'analyse et la concertation pour faire partager les orientations. Il favorise la contribution d'experts et de compétences extérieures et sollicite leur concours pour enrichir la réflexion sur les questions de jeunesse.

Le(la) responsable de service agit auprès des techniciens et professionnels des institutions en lien avec la jeunesse. Il agit avec les services municipaux et auprès des différents partenaires locaux et des associations, pour initier, soutenir et développer des projets avec et pour les jeunes.

Le(la) responsable de service crée les conditions, utilise les méthodes et les outils pour favoriser une communication appropriée qui favorise l'expression des jeunes afin de donner toute la place à tous les jeunes de la commune.

Il encadre une équipe de 15 agents environ (animateurs jeunesse et agents administratifs) et il participe à la vie de la direction.

Activités du poste

Impulser, développer, animer et coordonner et mettre en œuvre les 3 axes directeurs de la politique Jeunesse à savoir l'animation globale en direction des 11/25 ans, le Point Information Jeunesse, et la prévention.

Proposer à partir d'un diagnostic, des enjeux de la politique Jeunesse, de l'évaluation des besoins, des demandes et des attentes des familles, des prospectives, des schémas de développement (notamment dans le cadre des politiques contractuelles) afin de mettre en adéquation l'offre des services aux besoins des familles et des usagers.

Participer au CLSPD et aux différentes instances de prévention et/ou sécurité participant à la tranquillité publique.

Assurer que les orientations politiques de la ville se traduisent dans les différents projets et actions concernant la jeunesse et plus particulièrement les 11-25 ans, en garantissant la reconnaissance de la jeunesse dans sa diversité, dans sa réalité et dans ses relations aux autres publics et aux diverses générations.

Concevoir, organiser et animer les actions et projets concernant la jeunesse, assurés par le service ou en partenariat avec d'autres acteurs

Apporter son concours aux différentes initiatives et projets concernant la jeunesse mis en œuvre par les acteurs locaux

Mettre en place les outils, les méthodes et les formes de communication permettant de contacter tous jeunes de la commune.

Participer à la vie de la Direction, aux réunions transversales – participation et développement des réseaux professionnels partenariaux

Encadrer un service de 15 agents environ

Conduire la gestion administrative et budgétaire d'un service

Profil recherché

- Titulaire d'une Formation Bac+3 à 5 en intervention auprès de la jeunesse et d'une expérience professionnelle significative dans ce secteur, vous maîtrisez les enjeux sociétaux liés au territoire, à la typologie des publics jeunesse, leurs pratiques et des politiques publiques de la jeunesse et vous anticipez l'évolution des missions du service et des politiques jeunesse en fonction du contexte réglementaire et de la demande sociale

- Vous connaissez les acteurs du territoire du développement et de l'animation de partenariats en direction de la Jeunesse et êtes capable de développer et entretenir ces réseaux.

- Vous êtes un manager expérimenté, capable de piloter une équipe, et de conduire le changement requis suite aux évolutions des missions dans leurs aspects organisationnel,

technique, humain, et financier et vous savez rendre compte de votre travail à votre hiérarchie.

- Vous avez d'excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles et vous connaissez les techniques de médiation
- Vous maîtrisez la conduite et coordination de projets, vous animez les réunions, vous travaillez en équipe.
- Vous savez prendre des initiatives et vous adapter aux situations complexes.

Savoir être :

- Sens du service public
- Discrétion professionnelle exigée et éthique professionnelle
- Capacité d'écoute, relationnel pertinent avec le public jeune
- Sérieux, fermeté, maîtrise de soi en toutes circonstances
- Objectivité et tolérance
- Disponibilité, ponctualité.

Conditions

Conditions d'exercice	Conditions d'accès
<p>Horaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation du travail dans le cadre des 1607 heures• Horaires particuliers : Réunions en soirée• Travail avec un public difficile.• Organisation des congés permettant la continuité du service public - Forfait « cadres » <p>Contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Déplacements fréquents• Pics d'activité en fonction des événements	<ul style="list-style-type: none">• Recrutement par voie statutaire (priorité au fonctionnaire titulaire/lauréat de concours)• Diplômes souhaités : DEJEPS, Master• Permis B <p>Conditions de rémunération</p> <ul style="list-style-type: none">• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE cible du poste 600 euros brut par mois)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 75% de l'abonnement (plafond de 99€ mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation de 18€/mois

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion aux comités des œuvres sociales COS SMH et/ou COS 38 donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements ...) sous conditions.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés, les lauréats du concours d'attaché ou les agents non titulaires (dans le cadre de l'**article L.332-8 disposition 2** du CGFP) voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire) sur le site de la ville :

<https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/offres-demploi>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

<i>(tampon)</i>	Le Directeur Général des Services
-----------------	--